

Réflexions sur la mission actuelle de l'Université

Il faut d'emblée reconnaître deux faits au sujet de l'Université d'ici : elle est au cœur de la modernité québécoise et le projet de la Révolution tranquille en matière d'éducation supérieure a, pour l'essentiel, atteint ses objectifs de démocratisation et d'accessibilité. L'Université s'est largement ouverte, même si, on le sait, l'accession des classes populaires demeure limitée, comme dans tous les pays d'ailleurs. Les femmes ont largement accédé à l'éducation supérieure et y performant globalement mieux que les hommes, même si elles demeurent concentrées dans certains secteurs précis de formation. Les régions ont accédé à l'éducation supérieure, grâce au réseau de l'Université du Québec. Tous les âges ont aussi pu accéder à l'éducation supérieure grâce à l'éducation permanente, et souvent grâce aux établissements en régions ou encore à la Télé-Université. Ce sont des réussites majeures à l'échelle nationale.

Au plan de la recherche, on note là aussi des développements majeurs et des performances exceptionnelles au cours des 35 dernières années. L'Université québécoise a directement contribué à l'essor économique du Québec, mais aussi à l'essor démocratique et civique du Québec, à la production d'une société informée et « réflexive » contribuant à développer l'autonomie individuelle et collective des citoyens-nes.

Ce modèle, malgré sa grande réussite pendant, disons, un quart de siècle, fait pourtant depuis une dizaine d'années l'objet de critiques répétées, critiques qui sont à l'origine de la décision gouvernementale (fédérale et provinciale) récente de prendre l'initiative d'une restructuration majeure des Universités. Pour le dire vite, les Universités ne remplissent plus leur mission, tant au plan des formations que de la recherche. Elles se sont bureaucratisées, elles se sont ghettoisées encore davantage qu'avant, sous la pression des groupes d'intérêt corporatistes qu'elles abritent. Les orientations de la recherche ont dans bien des cas perdu tout lien avec les besoins de la société. D'où l'exigence de pertinence sociétale. C'est l'image de l'Université sur la montagne, qui échappe en toute impunité à toute imputabilité. Évocation caricaturale peut-être, mais évocation d'une réalité qui, à mon avis, est loin d'être sans fondements. Les réductions budgétaires imposées depuis 1995 constituent pour les « *intra muros* » la source des problèmes. Je dirais en effet qu'elles nuisent objectivement à la reproduction du statu quo. Pour les « *extra muros* », le gouvernement et ses instances, elles sont l'expression du constat que le statu quo ne peut durer davantage.

Cette nécessaire réorientation de l'Université qui provient en large partie de l'extérieur de l'Université, en l'occurrence surtout des hautes fonctions publiques et des gouvernements, puisque l'Université ne semble pas avoir été en mesure de faire la preuve jusqu'ici de sa capacité de réorientation, est fondamentalement reliée aux processus divers de transformation démographique, culturelle, sociale et technologique, et de l'avènement d'une « société du savoir » pour prendre les termes de Castells^[1]. Mais au-delà de l'Université, c'est toute la question du rôle de l'État en tant que

moteur du développement qui est objet de débat. Plus précisément, c'est la question de la transformation de l'État-providence (dont l'Université québécoise de 1965 à 1990 est le produit typique) en un État « partenaire » (traduction consacrée, mais inadéquate de la notion d'« *enabling State* »)[2].

Selon cette perspective, l'État n'est plus un État formellement interventionniste ou l'agent du développement économique ou du changement social au sens des années soixante, ni non plus le promoteur de la participation sociale comme on l'a connue au Québec dans le cadre du développement économique régional ou des grandes réformes de la santé ou de l'éducation. Il cherche à faciliter la réalisation des « réseaux » indispensables à la constitution de la « société du savoir »; il vise à susciter la collaboration des détenteurs de ressources économiques ou symboliques à l'avènement d'une société compétitive; il se positionne comme agent facilitateur de l'intégration et de la cohésion sociales pour lesquelles il fait appel au sens des responsabilités des familles et des ressources privées ou communautaires. Il cherche à se départir de son rôle de responsable de la dispensation directe des services à la population, sans aucunement abdiquer celui de garant des droits des individus à l'accession à des services et garant de la qualité de ceux-ci, quelle qu'en soit l'origine : publique, privée, communautaire ou associative.

Dans une « société en réseaux[3] » qu'appelle nécessairement la « société du savoir », l'État s'inscrit dans un rôle de partenaire, autant des institutions de production des connaissances nouvelles que sont les universités et autres structures dédiées à la recherche, dont souvent les entreprises elles-mêmes, que des entreprises, dans leur fonction commerciale, et des gouvernements locaux ou régionaux responsables de susciter la synergie indispensable à la formation de milieux d'innovation et à leur mise en réseaux[4]. Par là, l'État cherche à favoriser la compétitivité des économies nationales, et donc les gains de productivité, obtenus autant par l'innovation technologique et la qualification accrue de la main-d'œuvre, par l'adaptabilité et la flexibilité des structures institutionnelles et des conditions de travail, que par la déréglementation des marchés. C'est évidemment dans ce terreau idéologique qu'il faut situer l'origine de la demande de partenariat entre universités, gouvernements et entreprises.

1. UNE TENSION INSTITUTIONNELLE ENTRE AUTONOMIE ET PERTINENCE

Sur la base de ce qui précède, j'avancerai que la mission de l'Université est inscrite au cœur d'une tension institutionnelle entre autonomie et pertinence. Il me semble que ce sont là en effet les deux termes qui permettent de synthétiser le mieux les composantes d'un débat qui a cours partout. Ce débat met en scène, d'une part, la revendication traditionnelle de l'institution universitaire de pouvoir se positionner légitimement au-dessus ou en-dehors des intérêts particuliers de la société, qu'ils soient économiques, culturels, politiques ou sociaux, au nom de la référence au *savoir*, à la *liberté*, principes non sociaux, mais en même temps chargés d'effets sociaux et, d'autre part, la demande de plus en plus pressante de pertinence sociale, ou mieux sociétale, adressée aux activités universitaires de recherche et de formation.

Pour les universitaires, la menace de se voir dicter le contenu de leurs activités professionnelles par les gouvernements ou les entreprises, mettant en cause l'autonomie de l'Université et portant atteinte à la fonction critique de l'activité intellectuelle, ne pointe plus seulement à l'horizon : elle est présente dans les murs mêmes de l'Université. Pour les bailleurs de fonds (gouvernements percepteurs de taxes, entreprises prétendant payer leur juste part d'impôts, citoyens payeurs), il est légitime d'attendre un « retour sur l'investissement ».

Le cri d'alarme de Guy Rocher, dans *Le Devoir* du 19 novembre 1999, intitulé « Non à l'Université Legault » illustre on ne peut mieux ce débat. Guy Rocher, après avoir critiqué l'énoncé du Ministre à l'égard des universités, écrivait : « ce n'était pas la peine de produire un document

ministériel pour nous dire platement ce que nous sommes déjà trop : une antichambre du marché du travail »; et il concluait : « sommes-nous à ce point colonisés par la mentalité utilitariste qu'il ne nous est plus possible de dire non à l'Université Legault? » La situation à laquelle fait référence Guy Rocher m'apparaît pouvoir laisser place à une autre compréhension de la situation.

L'Université québécoise est-elle, pour reprendre le titre d'un dossier de *L'Actualité*, paru en 1999, « assassinée »? En partie probablement, pour ce qui est de l'Université telle que nous la connaissons. Les Universités ont en effet perdu en six ans près d'un tiers de leurs subventions gouvernementales directes et indirectes. Mais depuis deux ans, les réinvestissements en recherche sont faramineux. Davantage, l'embauche de nouveaux professeurs et chercheurs performants, dans le cadre d'une programmation *novatrice* (axes de recherche prioritaires et stratégiques, contrats de performance) indiquent que les gouvernements veulent justement rendre possible (« *enable* ») l'essor d'une université différente, beaucoup moins soumise aux logiques de postes et de statuts. Ces réorientations majeures placent les administrateurs universitaires dans une position stratégique très délicate puisque les établissements doivent absolument innover alors qu'ils sont aux prises avec des conventions collectives rigides auxquelles il est impossible de toucher, autant qu'avec un corporatisme professoral et disciplinaire qui fait souvent obstacle à tout processus de réforme ou de simple réorientation. Il y a pourtant fort à parier que c'est là que va se jouer et qu'est déjà en train de se jouer la distribution des cartes de l'avenir entre les Universités au Québec.

On se trouve donc dans une situation analogue à celle des *hôpitaux*. Cette analogie, par sa simple vertu de mise à distance d'une réalité universitaire qui nous concerne directement, peut nous aider à comprendre ce dont il est question. Le gouvernement québécois est convaincu, dans le cas des hôpitaux, que l'infrastructure hospitalière actuelle ne peut pas permettre d'atteindre les objectifs de santé de la population qu'il vise, voire fait obstacle à l'atteinte de ces objectifs, que dans son état actuel, l'infrastructure hospitalière ne pourra répondre aux besoins d'une société dont la population vieillit, que les dépenses globales sont mal attribuées et que la nécessaire réorientation de l'ensemble de ces ressources ne peut être laissée à la seule initiative ou bonne volonté des acteurs de ce système. Il en est de même pour les Universités qui sont certes, comme les hôpitaux, légitimées par une référence à un principe non social (la santé pour les hôpitaux; le savoir pour les Universités) mais immédiatement chargé d'effets sociaux. Concrètement, les Universités sont traversées par des logiques professionnelles, financières, administratives, corporatives, territoriales, qui rendent plusieurs d'entre elles incapables, par elles-mêmes, de réorienter leurs investissements et d'établir de nouvelles priorités de recherche et de formation.

C'est pourtant bien en fonction du nécessaire accroissement de la compétitivité des économies nationales dans un contexte de mondialisation et de la création de nouvelles politiques visant à produire une indispensable cohésion sociale dans une « société du savoir » que la contribution des institutions de haut savoir doit être évaluée. Affirmer cela n'équivaut pas à soumettre les finalités de la production du savoir à des objectifs étroitement économiques ou utilitaristes, et encore moins à les soumettre aux diktats de l'entreprise ou du marché du travail. C'est plutôt prendre acte, et en tirer les conclusions qui s'imposent, que nous sommes activement inscrits, comme société, dans une dynamique de réseaux indispensables à la constitution d'une « société du savoir » dans lesquels la composante proprement économique et les intérêts qui y sont liés ne représentent qu'un des éléments de la constitution de ce type de société, à côté des composantes technologiques, informationnelles, symboliques, culturelles.

C'est aussi et surtout prendre acte que l'État est, dans cette « société du savoir », inscrit dans une dynamique nouvelle, consécutive à une nouvelle phase de « modernisation » qui est réalisée aujourd'hui par une diversité d'acteurs : entreprises, institutions de recherche, État lui-même en tant que producteur de cohésion économique, sociale et culturelle.

Cette référence à la « société du savoir » définit non seulement de nouveaux objectifs pour

l'Université, mais aussi de nouveaux thèmes de recherche de moins en moins auto-référencés et de moins en moins directement construits à partir ou en fonction de corpus de connaissances disciplinaires, une nouvelle façon de faire de la recherche et de la formation, de nouveaux rapports avec les inspireurs, ou les commanditaires, ou encore les utilisateurs, autant de catégories que l'on rassemble sous le vocable commode de « partenaires » de la recherche[5].

2. DEMANDE DE PERTINENCE ET « RÉFLEXIVITÉ »

La demande de pertinence de la recherche en sciences sociales témoigne directement de la pénétration des sciences sociales dans la société. Les sciences sociales font partie intégrante des connaissances diffusées par les médias auprès du grand public. Certains modèles contribuent à modifier les représentations et les pratiques sociales. C'est la thèse de la *réflexivité* que l'on retrouve entre autres chez Giddens[6] et Touraine[7] : la connaissance est un levier de changement. Les acteurs sociaux s'approprient certains savoirs et modèles qui contribuent à leur tour à modifier leurs conduites. Ils agissent en fonction de leurs représentations. La réflexivité est cette auto-observation permanente des humains par eux-mêmes. Elle caractérise la modernité avancée de nos sociétés et explique pourquoi les sciences sociales sont directement sollicitées pour contribuer à la compréhension des phénomènes humains ou organisationnels. Pour reprendre les termes de Touraine : la société de la modernité avancée qui est la nôtre est « une société dans laquelle la production et la diffusion massive de biens culturels occupent la place centrale qui avait été celle des biens matériels dans la société industrielle (et par conséquent) le pouvoir de gestion consiste, dans cette société, à prévoir et à modifier des opinions, des attitudes, des comportements, à modeler la personnalité et la culture, à entrer donc directement dans le monde des “valeurs” au lieu de se limiter au domaine de l'utilité[8] ». Les sciences sociales sont donc appelées à jouer aujourd'hui un rôle comparable à celui des sciences et des techniques dans les sociétés industrielles. De là le rôle croissant de l'information, des communications et de la culture, qui deviennent un facteur de changement dans une société ouverte et pluraliste qui tend à accorder une place plus importante à la communication interpersonnelle, à la négociation, à l'observation et à l'écoute des populations. Dans cette perspective, la pénétration des sciences sociales et l'irruption des experts (plutôt que leur isolement) dans l'espace public peut être saisi comme une illustration du fonctionnement démocratique et réflexif de notre société et de ses institutions[9].

Par ailleurs, les sciences sociales ont fait leur chemin dans les institutions publiques, parapubliques et occasionnellement privées, à travers des acteurs bien concrets qui deviennent des interlocuteurs des chercheurs universitaires. La fonction publique, tant fédérale que provinciale, est animée par des détenteurs de maîtrises et de doctorats qui connaissent parfaitement les enjeux des sciences sociales et qui contribuent activement à définir et à orienter, en toute connaissance de cause, les priorités des investissements en recherche. Les connaissances issues des sciences sociales sont désormais mobilisées pour fournir des cadres d'analyse, définir et redéfinir les problèmes rencontrés, proposer des avenues de solutions et agir sur les conduites et sur les représentations individuelles et collectives. Ces experts de la fonction publique, en collaboration avec quelques universitaires, prennent les devants et définissent un cadre global, une planification à long terme des investissements en recherche, dans le cadre d'une programmation ciblée. C'est ce qui se passe actuellement au gouvernement fédéral à travers l'initiative du « Projet de recherche sur les politiques » (<http://recherchepolitique.qc.ca>) qui peut compter sur la collaboration coordonnée des organismes fédéraux de financement de la recherche, ou au gouvernement provincial à travers le ministère de la Recherche et la coordination des trois Fonds subventionnaires qu'il chapeaute.

Ces constats permettent donc, me semble-t-il, de faire état d'une réalité de pratiques de recherche étendues qui, dans le cadre d'une « société du savoir », parviennent à se dégager de l'opposition autonomie-pertinence, pour se positionner plutôt comme des pratiques qui peuvent

contribuer activement à l'avènement d'une société de plus en plus réflexive. Je ne crois pas qu'on puisse accuser ces pratiques d'être globalement parlant à la solde d'intérêts économiques particuliers. Certes, elles s'inscrivent activement dans le cadre d'une société en pleine transformation, entre autres à cause de la contribution des sciences sociales à cette transformation, précisément, dont la composante économique est par définition aussi centrale que la composante culturelle, technologique ou politique.

3. UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE DE LA RECHERCHE : VERS UNE RECHERCHE « CONTEXTUALISÉE »

La redéfinition du rôle du chercheur dans le cadre de l'essor de cette Université de la « société du savoir » implique une transformation du rapport qu'il entretient à sa discipline, à son objet, à ses méthodes, à l'institution universitaire. C'est désormais l'objet ou le thème, dans la complexité attachée au fait qu'il est appréhendé « tel qu'il se donne », qui impose le terrain de la recherche. La démarche d'analyse va se développer en interaction étroite avec les « partenaires » de l'objet ou du thème de recherche concerné. L'approche sera à la fois « appliquée » et interdisciplinaire, puisque la tentative de saisir sa complexité amènera à multiplier les regards et les points de vue. La formulation de cette démarche que proposent Limoges[10] et le groupe d'experts de *The New Production of Knowledge*[11] sous le thème de la recherche « contextualisée » m'apparaît être actuellement la plus intéressante pour identifier la spécificité et la nouveauté de cette approche[12].

Ils font état, en effet, d'un « nouveau mode de production des connaissances [...] l'activité de production des connaissances s'avère fortement *contextualisée* [...] elle devient sans cesse davantage une activité *transdisciplinaire*[13] ». Elle est produite par « une *hétérogénéité et une diversité des dispositifs organisationnels* engagés dans la production de connaissance [...] (à cause) de la diversité des compétences qui doivent être mobilisées [...] de la diversité des conditions de contextualisation [...] de la progression foudroyante des facilités technologiques de communication et de l'incapacité pour les sites institutionnels traditionnels à contenir et à coordonner l'ensemble des échanges[14] ». Voilà donc établies, « contextualisées », les conditions d'émergence des nouvelles conditions de la recherche que l'institution universitaire se voit imposer par son environnement. Certes, cette réflexion embrasse l'ensemble des sciences et concerne très directement la production de connaissances en sciences naturelles. Mais il est indéniable que les sciences sociales sont elles-mêmes de plus en plus directement produites et sollicitées dans le cadre d'un « contexte » sociétal, lui-même largement sous l'emprise d'une régulation étatique à composante économique, technologique, sociale et culturelle.

Dans cette perspective, les formes organisationnelles de production des connaissances sont de types centre et réseau de chercheurs, de durée de vie limitée, constitués autour de problèmes à résoudre, contribuant à rendre caduques les structures bureaucratiques disciplinaires des universités[15]. L'importance des partenariats, du travail côte à côte, la pression à l'imputabilité sociale autant que financière[16], l'évaluation et le contrôle de qualité constituent les caractéristiques de cette orientation croissante vers une recherche contextualisée, et nécessairement interdisciplinaire.

Dans cette visée, toute démarche de connaissance devient une coproduction entre un cadre théorique et les concepts qui s'y rattachent et la reconnaissance d'un objet qui détient ses propres règles explicatives, sa propre logique et qui produit sa propre expérience et ses savoirs propres. L'objet, complexe par définition, devient source de connaissance par interaction avec un cadre théorique. Des connaissances disciplinaires variées sont alors mises en œuvre pour en favoriser la compréhension. On s'écarte résolument d'une visée explicative pour privilégier un registre compréhensif de l'objet sous étude. C'est donc un autre paradigme qui est dès lors mobilisé. L'application commande ici une approche interdisciplinaire puisque tout objet de recherche, en tant que construit social, est par statut complexe, c'est-à-dire qu'il commande une variété de connaissances, de perspectives d'analyse,

d'instruments disciplinaires pour sa compréhension. On s'éloigne donc d'une vision positive et structuro-fonctionnaliste pour lui préférer une approche pragmatique et relative qui incorpore à l'analyse, comme partie constitutive déterminante, le sens que les acteurs concernés donnent à leur réalité et aux conduites qu'elle sollicite de leur part.

Cette conception de la recherche heurte de front la conception traditionnelle de la recherche, fondée sur des projets intellectuels individuels, sur la recherche « libre » (par opposition à la recherche orientée), centrée sur la production de connaissances (disciplinaires) pour elle-même, plutôt que sur l'émergence de connaissances « contextualisées », sur le rejet explicite ou implicite de l'application, toujours perçue comme un sous-produit ou un sous-état de la recherche dite « fondamentale ». Elle porte en elle la contestation des orientations de l'institution universitaire puisqu'elle implique inévitablement une redéfinition du mode d'insertion de l'université dans son milieu, et de sa contribution à l'avènement d'une société réflexive.

4. UNE UNIVERSITÉ EN RÉALITÉ DÉJÀ EN NÉGOCIATION AVEC LA NOUVELLE « DONNE »

En réalité, j'ai peut-être en partie induit le lecteur en erreur en parlant jusqu'ici de l'Université avec un grand « U » comme si elle constituait un bloc homogène et cohérent. En fait, il existe depuis longtemps déjà au moins deux universités sous un même toit, et ces deux universités vivent dans une forte tension, celle que nous avons identifiée dès le début entre autonomie et pertinence. Cette tension est constitutive du champ universitaire. On trouve ainsi sous le même toit l'université des facultés et des départements disciplinaires, qui proclame sans cesse le caractère unique et exclusif, en référence à la Science, de l'institution de haut savoir qu'elle incarne; mais on trouve aussi l'université des instituts, centres, groupes et laboratoires de recherche, qui a tendance à se comporter ou à être gérée comme une véritable entreprise définie par des missions de résolution de problèmes, une organisation du travail stratégique, *élective*^[17], inscrite dans une compétition scientifique et financière à la fois locale et internationale, qui nécessite de la part de ses chercheurs le partage de valeurs et d'une culture communes, fondées sur un sens d'appartenance et une loyauté affirmées à l'égard de l'organisation, toutes conditions d'une performance exceptionnelle.

Cette seconde université correspond aux attentes des bailleurs de fonds et son succès permet à la première université d'y trouver une partie des financements dont elle a si désespérément besoin. Ainsi, face à une demande de pertinence sociétale croissante, à une structuration du champ scientifique des sciences sociales par des courants de pensée intellectuellement opposés, permettant d'ouvrir sur la recherche « contextualisée », face à des structures organisationnelles de recherche et de formation (instituts, centres, groupes de recherche) qui s'organisent de plus en plus autour de cette demande de recherche contextualisée, l'université comme institution s'efforce de maintenir une cohésion et une intégration au moins apparente. Mais il faut bien comprendre que nous sommes en présence d'une situation où l'investissement externe en recherche, massif et orienté, entraîne l'implantation d'une logique d'activité scientifique qui entre en compétition directe avec une logique de structuration interne du pouvoir universitaire fondée sur les savoirs disciplinaires et sur l'idéologie de l'autonomie, sans provoquer toutefois encore un ébranlement sérieux de ses règles propres de fonctionnement et de ses mécanismes de contrôle.

Ainsi, grâce à des compromis internes et à des accommodements divers, tels que ceux de la tolérance (et non de la promotion active) à l'égard de la recherche « contextualisée », de l'« interdisciplinarité », de l'« application » et d'une appartenance duale des professeurs à la fois à des départements et à des centres de recherche, l'Université semble être en mesure à la fois de s'ouvrir aux nouvelles conditions de production de la recherche et aux abondants financements qui l'accompagnent,

et de maintenir son autorité traditionnelle sur le « monde académique » dans lequel chaque producteur de connaissances scientifiques se sent obligé d'ancrer sa légitimité. Évidemment, l'Université laisse à la responsabilité individuelle de chaque professeur de « résoudre la quadrature du cercle », c'est-à-dire de concilier pour lui-même non seulement un volume accru de travail (en tant qu'enseignant et en tant que chercheur), mais des systèmes de valeurs et de normes ancrés dans des réalités, ou mieux, des « mondes de production », au sens de Boltanski et Chiappello[18], divergents.

Dans ce contexte de forte tension institutionnelle, l'émergence de la demande de pertinence sociétale et de la recherche « contextualisée » peut être interprétée comme la manifestation dans le champ du savoir de l'affaiblissement général des institutions. Celles-ci ne peuvent plus fonder, pour suivre Dubet[19], un ordre social (ou académique) qui serait défini comme un ensemble objectivement intégré et hiérarchisé de fonctions, de valeurs et de conflits centraux. La société ne peut plus être conçue comme « un système organisé autour d'un centre », tel qu'on l'évoque en parlant du « primat » de l'économie, du marché ou de la science, etc. L'action est de plus en plus conçue comme la réalisation de stratégies d'acteurs relativement libres et responsables de construire les normes et le sens de leurs pratiques puisque aucune norme et aucun sens ne leur sont donnés de l'extérieur. Dans cette perspective, on « ne cherche plus à développer des énoncés généraux et transférables (rapport fondamental-appliqué) d'un contexte d'action à un autre et à les imposer à une pratique [...] La production de la connaissance et sa mise en œuvre dans l'action sont intimement liées[20] ».

5. LE PROFESSEUR-CHERCHEUR DE LA « NOUVELLE » UNIVERSITÉ : EN TENSION ENTRE PERTINENCE ET AUTONOMIE? LE RETOUR DU SUJET

Que devient dès lors le professeur ou le chercheur, dans de telles conditions institutionnelles? Il ne me semble plus pouvoir fonder sa légitimité et son « engagement » *ni sur une allégeance institutionnelle disciplinaire pure et dure* (position de l'autonomie pure), au risque de perdre tout contact avec la réalité sociétale, *ni sur une adhésion univoque et unilatérale à une entreprise mue par des objectifs de rationalisation et de compétition* (position de la pertinence pure). Il va devoir se positionner comme *sujet autonome réflexif* face à ces demandes contradictoires en provenance de composantes différentes et divergentes de l'organisation universitaire.

Il le fera d'autant plus activement qu'il est doté des moyens intellectuels de construire sa réflexivité, c'est-à-dire de devenir et de redevenir constamment un acteur social autonome, agent de transformation de la réalité et des représentations de cette réalité, capable de s'extirper des rôles sociaux attendus, de produire des conduites et des références culturelles différentes de celles qui prédominent.

Cette démarche se heurte bien sûr à diverses résistances dans l'organisation parce qu'elle est agie, de la part de l'acteur, par *l'affirmation de sa liberté de Sujet*. On voit alors émerger, comme le souligne Touraine, « l'idée que *l'efficacité professionnelle est la plus grande dès lors que sont combinés un projet professionnel personnel et la rationalité de l'organisation*. Ce qui s'observe le mieux dans les organisations de production les plus modernes, centres de recherche ou laboratoires notamment, où chercheurs, enseignants et cliniciens doivent à la fois s'intégrer à un système complexe de production et être mus par des objectifs personnels, surtout par un engagement non pas à l'égard de l'organisation, mais à l'égard d'un « service public », la lutte contre la maladie, l'ignorance ou l'injustice[21] ». Ou encore, bien sûr, l'innovation technologique.

Le chercheur qui se constitue en sujet réflexif, exprime une volonté et un besoin impérieux, indissociable de sa fonction, de construire et de maintenir cette marge essentielle de liberté qui fonde sa capacité d'articuler, comme dit Touraine, « projet professionnel et rationalité de l'organisation ». Ce projet professionnel ne rencontre pas, et ne se superpose jamais totalement à, la rationalité de

l'organisation, qu'il s'agisse de normes purement académiques ou d'exigences d'efficacité ou de loyauté à l'« entreprise » de recherche. Ce projet professionnel personnel s'articule plutôt à un enjeu sociétal dont le chercheur participe de par sa condition humaine et qui, lui, fonde la légitimité de son action.

C'est la construction difficile et toujours à reprendre de cette posture réflexive qui me semble garante de la possibilité de maintenir dans une tension créatrice à la fois une autonomie critique et une pertinence sociétale. Démarche exigeante s'il en est, qu'évoque à sa manière Alain Ehrenberg dans son ouvrage bellement intitulé : *La fatigue d'être soi : dépression et société*[22]. La démarche vaut tant pour l'individu chercheur réflexif que pour l'institution réflexive qu'il contribue à édifier. Il me semble qu'elle doit être aujourd'hui à la base de la définition de la mission de l'Université[23].

Frédéric Lesemann*

NOTES

* L'auteur est professeur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Pour l'essentiel, ce texte a été présenté par l'auteur à la Commission sur l'enseignement et la recherche universitaires du Conseil Supérieur de l'Éducation, en novembre 2000.

[1] Cf. Manuel Castells, *La société en réseaux*, Paris, Fayard, 1998.

[2] J'ai eu l'occasion d'aborder cette question dans un livre collectif à paraître : F. Lesemann, « De l'État-providence à l'État partenaire », dans Guy Giroux (dir.), *La transformation de l'État*, Ste-Foy, P.U.L., 2001.

[3] Castells, *op. cit.*

[4] *Ibid.*, p. 234.

[5] En un sens, le débat autonomie-pertinence date des origines des sciences sociales (cf. *Sciences humaines*, juin-juillet 1999, n° 25, p. 47. Cette note s'en inspire directement). Pour Durkheim, la sociologie poursuit le double projet de fonder la science de l'homme et du social et de définir « une thérapeutique sociale capable de porter remède à la crise de la civilisation ». Science sociale et politique sociale ou action sociale sont indissolublement liées. L'étude positive des sociétés doit servir de fondement à leur réforme et doit assurer la cohésion des sociétés modernes menacées d'anomie. Weber, par contre, introduit la séparation radicale entre le savant et le politique. Il cherche à libérer la science sociale de la philosophie de l'histoire, refuse les explications globales ou la recherche du sens de l'évolution de l'humanité. La sociologie n'a pas pour mission de réformer la société; elle doit fournir des explications fragmentaires de réalités fragmentaires : science sociale et politique sociale sont deux pratiques radicalement distinctes. L'idéal-type du chercheur en sciences sociales professionnel est celui du savant : il poursuit des travaux dont il est le seul à choisir les objets, le contenu, les méthodes. Il est jugé par ses pairs. Toute sollicitation externe (demande d'expertise ou de pertinence) vient troubler cette situation d'indépendance et le plonge indûment dans l'arène des débats. La réticence que manifestent beaucoup de chercheurs à se voir impliqués dans une interaction avec des partenaires plonge ses racines dans ce débat qui traverse les sciences sociales depuis plus d'un siècle.

[6] Anthony Giddens, *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, London, Polity Press, 1998.

[7] Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.

[8] *Ibid.*, p. 283-284.

[9] Cf. *idem*.

[10] C. Limoges, « L'Université à la croisée des chemins : une mission à affirmer, une gestion à réformer », dans ACFAS, *Le lien formation-recherche à l'université : les pratiques d'aujourd'hui*, Québec, Gouvernement du Québec, 1996.

[11] M. Gibbons et al., *The New Production of Knowledge*, London, Sage, 1994.

[12] Dans une perspective très semblable, on pourra consulter le rapport de la Commission Gulbenkian pour la restructuration des sciences sociales, commission dirigée par Immanuel Wallerstein, Lisbonne, 1996. Le rapport recommande de dépasser les structures actuelles des disciplines héritées du début du XIX^e siècle, de dépasser la rupture entre sciences naturelles et sciences sociales en défendant l'idée que les paradigmes contemporains prévalents (cf. Ilya Prigogine, *Les lois du chaos. La fin des certitudes*. Prigogine était lui-même membre de la Commission Gulbenkian), permettent d'envisager la création de structures de recherche autres que les Universités et en dehors d'elles, telles que des réseaux virtuels de recherche, des instituts autonomes, etc.

[13] Limoges, *op. cit.*, p. 11.

[14] *Idem*.

[15] Cf. *idem*.

[16] Cf. *ibid.*, p. 12.

[17] Les professeurs membres des instituts, laboratoires, centres et groupes de recherche se cooptent, produisant du même coup une sélection entre professeurs « productifs » et professeurs « improductifs ». On sait, par exemple, que les organismes subventionnaires, tels que le FCAR, tiennent une véritable comptabilité de la productivité des équipes de recherche qu'ils soutiennent en procédant à l'addition de tous les CV des membres et en divisant le total par le nombre de membres de l'équipe!

16 Luc Boltanski et Ève Chiappello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1998.

[19] François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, p. 12 et 253.

[20] Erhard Friedberg, *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil, 1992, p. 384.

[21] Touraine, *op. cit.*, p. 329.

[22] Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, Odile Jacob, 1998.

[23] En ce qui concerne le présent article, je renvoie en outre le lecteur aux ouvrages suivants : Commission Gulbenkian, *Rapport de la Commission Gulbenkian pour la restructuration des sciences sociales*, Lisbonne, Fondation Gulbenkian, 1996; C. Mathurin, « L'interdisciplinarité : un débat sur la redéfinition des rapports entre l'université et son milieu », dans INRS, *Par-delà les frontières disciplinaires : regards sur l'interdisciplinarité*, Montréal, INRS-Urbanisation, 1998.